



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 6 juin 2019 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. BALLESTA, M. DAMOME, Mme DUFEAL, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BARTHE, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, M. FRERET, Mme LE BELLEGO, M. SABATIER, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. CORMERAIS, M. FRÖHLICH, Mme OLLIER, M. ORTEL, Mme MALTONE, Mme LEBRAUD, Mme CAYLA, Mme LESPIAUCQ.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme CARRIBON, M. FERRE, M. PIALOUX, M. RAMBAUD, M. SOUDAY, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>8</b>

La CFVU est informée que le point d'information sur l'appel à projet du PIA 3 AAP "Mooc et solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures" est reporté.

### **I/ COOPÉRATION CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE ET UBM**

M. Ballesta remercie M. Ferré, Directeur général du CROUS de sa présence.

M. Ferré souligne sa récente nomination au poste de Directeur général du CROUS de Bordeaux Aquitaine en novembre 2018.

Il présente les différents enjeux du CROUS de Bordeaux-Aquitaine :

- Accord-cadre de coopération entre le CROUS et l'UBM relatif à la vie de campus, la restauration et au logement (adopté par le CA en mars 2019) ;
- Aides financières : elles concernent 36000 étudiants sur l'académie dont 6000 à l'UBM. Elles font l'objet de versements plus rapides et plus réguliers ;

- Logement : il s'agit de la 1<sup>ère</sup> étape du parcours universitaire de l'étudiant pour les 70% d'étudiants en décohabitation avec leur famille, elle conditionne fortement la réussite de celui-ci. La carence en logement est importante sur la métropole bordelaise bien que l'offre de logements proposée par le CROUS ait sensiblement augmenté : +3 600 en 12 ans. 400 logements supplémentaires sont attendus pour la rentrée 2019, 150 logements du village 3 seront réhabilités à la rentrée 2020 avec poursuite d'une 2<sup>nd</sup>e vague de 150 logements supplémentaires l'année suivante. A cela s'ajoute la construction d'une nouvelle résidence de 100 logements.  
Le CROUS n'ayant pas vocation à couvrir l'intégralité du parc locatif étudiant (il est actuellement de 7% avec une cible à 10%), il œuvre parallèlement comme médiateur auprès des bailleurs privés pour encourager le logement étudiant (Locaviz).

Expérimentation depuis septembre de 4 logements modulaires mobiles (Tiny houses) sur le campus palois.

Mme Roux-Labat souhaite un complément d'information sur le tarif de construction des tiny houses ainsi que sur leur habitabilité.

M. Ferré signale un coût travaux par habitation de 40 000 €. Le projet concerne quatre tiny houses de 17m<sup>2</sup> avec une mezzanine en lit double.

A ce jour, elles sont occupées par des publics ponctuels : doctorants, chercheurs notamment en raison de l'absence de reconnaissance des aides au logement CAF pour les habitats mobiles.

Il mentionne des retours positifs concernant le confort d'usage. La placette aménagée permet de rompre avec l'isolement vécu au sein des habitats collectifs habituels.

- Restauration : actions engagées pour mieux couvrir les attentes du public notamment en matière de pratiques alimentaires.  
Point noir : temps d'attente pour accéder au service de restauration.  
Leviers envisagés : diversification des modes de distribution, travailler avec les établissements sur la durée de la pause méridienne ou sur des fins de cours échelonnées par formations pour éviter l'engorgement du RU à 12h30.
- Vie de campus : construction d'un espace multiservices de 3500 m<sup>2</sup> (janvier 2020). Espace dédié à la restauration et à la culture (concerts, salle de pratique artistique, espaces de co-working, ressourcerie dont la gestion sera assurée par l'association Etu'recup, ...).

M. Ballesta aimerait connaître la stratégie du CROUS concernant la pression locative dans les villes moyennes comme Agen, ville dans laquelle l'Université Bordeaux Montaigne a une antenne.

M. Ferré évoque une tension du marché locatif agenais très modérée. Actuellement, le CROUS détient un parc locatif suffisant pour répondre aux besoins des étudiants agenais. Les capacités d'accueil des restaurants universitaires d'Agen sont toutefois à surveiller compte tenu du développement universitaire sur ce territoire.

Les territoires les plus en tension sur la région Aquitaine sont Bordeaux et la Côte Basque notamment Anglet et Bayonne.

Mme Duféal aimerait des informations statistiques sur la proportion de logements du CROUS.

M. Ferré évoque des écarts très importants dans les statistiques nationales. La métropole Lyonnaise qui connaît une grande carence de logements atteint un taux de 6%.

Les rapports parlementaires produits il y a quelques années ont fixé une cible de 10 % de logement social dédié au public étudiant sur un site universitaire. Pour atteindre cette part, 2 500 nouveaux logements sont à construire dans la métropole bordelaise.

Mme Duféal souhaite connaître les actions menées par le CROUS face à la pénurie des logements de type T1-T2 lié au développement de plateformes de location temporaire telles que Airbnb.

M. Ferré répond que le CROUS ne bénéficie d'aucun moyen de pression sur ces plateformes de location. L'enjeu est d'agir auprès des propriétaires et de l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) pour les convaincre que louer leurs logements aux étudiants est un investissement sur le moyen et long terme.

Mme Roux-Labat souhaite des précisions sur l'intervention du CROUS auprès des bailleurs privés. Elle souhaite qu'un travail sur l'entraide intergénérationnelle soit envisagé dans la manne des initiatives menées par le conseil régional.

M. Ferré répond que sur cette question le CROUS agit comme médiateur entre le bailleur et l'étudiant : mise en ligne de l'annonce locative, conseil sur les formats des baux locatifs. Ces offres peuvent prendre la forme d'un logement indépendant ou d'une chambre chez l'habitant. Le CROUS est prêt à apporter son concours sous forme de relai d'information à toutes les initiatives les plus économiques pour les étudiants.

Mme Duféal signale l'expérimentation par le CROUS de Montpellier de créations de logements indépendants pour les étudiants au sein d'EHPAD. Elle demande dans quelle mesure le CROUS intervient dans le cadre de l'accompagnement sanitaire prévu par la mise en œuvre de la CVEC.

M. Ferré signale que le volet accompagnement sanitaire de la CVEC est mené en inter universitaire avec l'Espace Santé Etudiants (ESE). Le projet d'espace multiservice protéiforme est axé sur la vie de campus : culture, espace de convivialité.

Mme Duféal propose de mettre à disposition sur le campus des structures légères de type food truck afin de pallier les difficultés de restauration des étudiants.

M. Rambaud signale un appel à candidature pour l'installation d'un food truck pour lequel peu de candidat se sont manifestés. Le lauréat de cet appel à projet n'a pas pu, pour raisons personnelles, assurer ce service. Cette solution de restauration ne résout toutefois pas la problématique du manque de places assises.

Mme Duféal souligne également un problème de capacité d'accueil de la salle dédiée aux personnels ainsi que la fermeture des restaurants lors des vacances universitaires.

M. Ferré évoque la complexité de la saisonnalité de l'activité de restauration. Les structures conçues pour des milliers d'étudiants s'adaptent plus difficilement à l'accueil d'un nombre restreint. Il croit beaucoup à la diversité de l'offre et espère que l'espace multi-service permettra de répondre à ce besoin notamment grâce une amplitude d'ouverture plus importante.

M. Pialoux rappelle que l'ESE est géré par l'Université de Bordeaux. Il souligne le travail de fond mené sur le logement par le CROUS et la Région Aquitaine qui a permis d'atteindre un taux de logements dédiés au public étudiant de 7%. Il évoque le problème de l'accueil en résidence universitaire des étudiants internationaux de licence et souligne l'effet néfaste de l'admission tardive des étudiants dans Parcoursup.

M. Ferré évoque une proportion de 25% du parc CROUS dédié aux étudiants internationaux.

M. Sabatier s'inquiète de la fermeture du RU3 qui va obliger les étudiants de l'IUT à déjeuner au sein des autres restaurants universitaires du campus déjà surpeuplés.

M. Ferré répond que les modalités de distribution de l'espace multi-service devraient permettre d'accueillir le même volume de public que le RU3.

Il signale que le foncier libéré par le RU3 permettra la construction de nouveaux logements. Il évoque en outre un projet d'implantation de « market-cafet » dans l'enceinte de l'IUT.

M. Damome souhaite féliciter le CROUS de la part de logement dédiés aux étudiants internationaux. Il signale toutefois quelques situations dramatiques d'étudiants ayant dû trouver un lieu d'accueil d'urgence faute de place en résidence universitaire. Cette situation entraîne des conséquences sur la réussite étudiante.

M. Ferré souhaite porter une attention particulière à la vacance frictionnelle des logements en libérant des places assez rapidement pour permettre un meilleur accueil des étudiants internationaux. Il propose qu'un référent des étudiants internationaux travaille en lien avec l'université pour la rentrée 2019.

Mme Roux-Labat s'interroge sur la durée de la pause méridienne des étudiants.

M. Ballesta signale que le temps de pause est d'une heure et se déroule le plus fréquemment de 12h30 à 13h30. Il évoque le travail mené avec l'Université de Bordeaux pour l'aménagement des horaires de début et fin des cours afin d'alléger la tension sur la fréquentation des transports en commun.

Une réflexion est actuellement menée à l'UFR Humanités sur l'amplitude horaire de la pause méridienne afin d'abaisser la pression sur l'offre de restauration. Toutefois, la mise en œuvre de cette mesure implique que le CROUS soit en capacité de fournir une offre de restauration sur une plage horaire plus importante.

Mme Duféal demande que l'accord-cadre signé entre le CROUS et l'Université Bordeaux Montaigne soit communiqué aux membres de la CFVU.

Mme Caillot rappelle que cet accord voté le 15 mars 2019 relève de la compétence du CA. Il est consultable par l'ensemble des personnels sur le site institutionnel.

M. Ballesta signale qu'une discussion devra être menée avec le CROUS concernant l'aménagement de voies d'accès entre notre université et l'espace multi-services. Il rappelle que des travaux ont été entrepris dans le hall du bâtiment administration pour permettre une amélioration des conditions d'accueil des étudiants et que le recours à un food truck est toujours envisagé.

## **II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2019**

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

**☞ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019.**

### III/ PRÉSENTATION CHARGÉ DE MISSION STATUTS, CITOYENNETÉ, ENGAGEMENT ÉTUDIANT

M. Pialoux présente un bilan de sa mission en tant que chargé de mission statuts, citoyenneté, engagement étudiant.

M. Pialoux occupe ce poste depuis 1er septembre 2018.

Ses missions consistent à :

- Développer le statut de l'étudiant élu ou responsable associatif ;
- Étudier les conditions de création d'un statut de l'étudiant artiste ;
- Valoriser les statuts d'artiste de haut niveau notamment à l'extérieur ;
- Développer les certifications citoyennetés tant en interne qu'à l'extérieur.

Il tient à remercier la présidence de l'université de la confiance accordée dans le cadre de cette mission.

### IV/ CERTIFICATIONS ÉTUDIANTES

M. Pialoux signale l'ouverture de quatre nouvelles certifications à la rentrée 2019 qui viendront renforcer l'offre proposée.

#### **Préparation et organisation d'événements :**

Organisation de la certification : 1 semestre

Capacité d'accueil : 50

Profil des candidats : étudiants ayant participé à la préparation ou l'organisation d'événements tant en interne qu'à l'extérieur.

Volume horaire de la formation : 18 h

Evaluation : soutenance d'un dossier devant un jury - 30 minutes

Objectifs/finalités :

- Conceptualiser l'engagement citoyen et le bénévolat,
- Donner des outils à l'étudiant dans la conception, la conduite et le management de projet,
- Sensibiliser l'étudiant aux notions de sécurité,
- Valider les compétences acquises pendant son engagement citoyen et ses mandats.

M. Valat rappelle que les certifications sous la forme d'action de formation personnelle (AFP) ouvrent droit à des points de valorisation attribués sur une échelle de 0 à 0,4 de points par semestre. Ces points sont pris en compte dans le calcul de compensation de la moyenne semestrielle.

Il demande des éclaircissements sur la mention d'heures rémunérées.

Il signale son inquiétude face au nombre grandissant de certifications proposées et au volume d'heures nécessaire à la tenue des jurys.

M. Pialoux répond qu'il s'agit des heures de rémunération des enseignants intervenant dans le cadre de la certification. Il signale la tenue de plusieurs jurys afin de permettre l'évaluation des étudiants.

Mme Rachmuhl demande si une certification peut intégrer la maquette de formation.

M. Ballesta répond qu'une certification peut être proposée sous la forme d'option au sein de la maquette.

M. Pialoux pense que la réforme du cursus licence et le développement de l'approche par compétence laisse envisager cette dynamique.

Mme Rahou pense que la certification se justifie par l'engagement pris par l'étudiant. Elle apprécie favorablement le caractère supplémentaire de valorisation apportée par la certification.

Mme Duféal trouve antinomique d'inclure dans la maquette une certification effectuée sur la base du volontariat et de l'engagement étudiant. Elle demande le nombre d'étudiants inscrits aux certifications existantes.

M. Pialoux évoque le chiffre de 20 à 30 étudiants inscrits par certification.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ **La CFVU adopte la certification « Préparation et organisation d'événements ».**

#### **Engagement citoyen et responsabilités électives :**

Organisation de la certification : 1 semestre

Capacité d'accueil : 50

Profil des candidats : élus étudiants des conseils centraux, des conseils d'UFR, étudiants ayant été élus dans les conseils de jeunes ou de lycéens, ou ayant un engagement dans la cité.

Volume horaire de la formation : 16 h

Evaluation : soutenance d'un dossier devant un jury - 30 minutes

Objectifs/finalités :

- Conceptualiser l'engagement citoyen et le bénévolat,
- Sensibiliser les étudiants à l'engagement citoyen,
- Appréhender les différentes formes d'engagement,
- Appréhender le rôle du citoyen dans la société, dans une cité et dans l'université à travers des exemples.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ **La CFVU adopte la certification « Engagement citoyen et responsabilités électives ».**

#### **Patrimoine et archéologie (titre non définitif) :**

Organisation de la certification : 1 semestre

Capacité d'accueil : 50

Profil des candidats : Etudiants ayant participé à des chantiers, des fouilles archéologiques, des stages de formation ou aux journées du patrimoine.

Volume horaire de la formation : 18 h

Evaluation : soutenance d'un dossier devant un jury - 30 minutes

Objectifs/finalités :

- Conceptualiser l'engagement citoyen et le bénévolat,
- Sensibiliser l'étudiant à l'archéologie,
- Sensibiliser l'étudiant à la sauvegarde, et à la valorisation du patrimoine,
- Sensibiliser l'étudiant aux journées du patrimoine.

Mme Duféal s'interroge sur la pertinence de la présence de l'engagement citoyen et du bénévolat.

M. Pialoux répond qu'un tronc commun constitué d'une formation à l'engagement citoyen et bénévole (2h) et à la valorisation de l'engagement (2h) est proposé à l'ensemble des certifications.

M. Fréret propose, dans le cadre de la valorisation du patrimoine, de se rapprocher du CROUS qui abrite l'ancien couvent des Capucins et de l'Université de Bordeaux qui dispose au sein du domaine du Haut-Carré du couvent de l'Agora.

Mme Rachmuhl demande si les personnels de l'établissement peuvent s'inscrire à une certification.

M. Pialoux rappelle que les certifications sont ouvertes à l'ensemble du personnel de l'université Bordeaux Montaigne.

Mme Duféal signale l'organisation de déambulations sur le campus organisé par le Bordeaux Inno Campus dans le cadre des journées du patrimoine.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

**👉 La CFVU adopte la certification « Patrimoine et archéologie ».**

**KOLOC'A projets solidaires :**

Les Kolocations A Projets Solidaires (KAPS) permettent à des étudiants appelés « kapseurs » de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans les quartiers populaires. En menant des actions de solidarité pour et avec leurs voisins, les kapseurs favorisent le vivre ensemble.

Engagement : l'étudiant kapseur s'implique en moyenne 2h/semaine sur l'année universitaire, ce qui représente un volume horaire de 64h/an d'engagement pour le projet KAPS.

Formations et accompagnement des étudiants :

- Visite de quartier/immersion (2h) : Organisation d'une visite du quartier et d'une rencontre entre les kapseurs et les acteurs locaux à la rentrée.
- Méthodologie de projet (2h) : apports théorique et pratique pour les aider dans la réalisation des actions.
- Agir dans la coopération (2h) : Apports d'outils pour favoriser une bonne collaboration et une grille de lecture pour analyser et comprendre les mécanismes en jeu au sein d'une équipe de travail.

- Lutte contre les discriminations (2h) : Qu'est-ce qu'une discrimination, les critères, la loi et les outils pour lutter contre. Animé par la ville de Pessac.

Évaluation : avoir été impliqué de manière régulière dans le projet KAPS sur toute l'année universitaire ; Avoir participé de manière active aux formations et réunions préparatoires ;  
Rendre compte de l'engagement par la rédaction d'un rapport écrit et une soutenance orale – 30 minutes.

Mme Duféal s'interroge sur cette certification dont les prérogatives liées au logement répondent au cadre fixé par la charte nationale de l'AFEV.

M. Pialoux répond qu'il s'agit de valoriser l'engagement des étudiants au sein d'un quartier. Il rappelle que la formation sera assurée par l'AFEV.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	24
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Abstention :	2

➔ **La CFVU adopte la certification « KOLAC'A PROJETS SOLIDAIRES ».**

#### **IV/ PRÉSENTATION DU CONTRAT PÉDAGOGIQUE DE RÉUSSITE**

M. Valat rappelle que Le CPR sera déployé à l'UBM à la rentrée 2019 auprès des 5000 étudiants de L1 et sera étendu l'année suivante à l'ensemble des étudiants de licence. Le cadre réglementaire du CPR est l'arrêté licence du 30/07/2018.

Objectifs retenus par l'équipe projet :

- Proposer une vision dynamique et évolutive du contrat pédagogique de réussite ;
- Dépasser la relation contractuelle entre l'établissement et les étudiants pour faire du CPR un outil de communication efficace dans les relations inter services et avec les directeurs des études.

Le CPR peut conduire pour les étudiants qui en ont besoin, à la mise en œuvre :

- D'aménagements : emploi du temps, modalités d'évaluation...
- D'adaptation du parcours : remédiation, tutorat, renforcement disciplinaire...

L'application comprend une interface étudiant (front office) et une interface gestionnaire (back office).

Le front office permet à l'étudiant de déclarer sa situation, d'une part ses objectifs personnels et professionnels et d'autre part sa situation qui peut nécessiter la mise en œuvre d'aménagements (saliariat, handicap). L'interface lui permet d'identifier facilement ses interlocuteurs et d'échanger avec eux pour la mise en œuvre des aménagements. Il a accès aux choix pédagogiques qu'il a retenus lors de son inscription ainsi que de ses engagements et ceux de l'établissement.

Lorsque l'étudiant ne sollicite pas d'aménagement, il peut directement valider son CPR. On parle dans ce cas de contrat standard.

Le back office permet aux services d'appui (UFR, DOSIP, pôle handicap, DAPS) d'instruire les situations d'aménagements d'études au regard des éléments déclarés par les étudiants. Lorsque l'étudiant a besoin d'une adaptation de son parcours, les modalités sont prises en charge par son directeur des études. A l'issue de la phase d'instruction, des propositions sont faites à l'étudiant et conduisent à la conclusion du contrat.

L'outil développé par la DSIN de l'UBM répond aux normes d'accessibilité et présente une expérience de lecture et de navigation optimales pour l'utilisateur quelle que soit sa gamme d'appareil (téléphones mobiles, tablettes, ordinateurs).

M. Valat ajoute que l'accès au CPR sera effectif à tout étudiant de L1 dont les inscriptions administrative et pédagogique sont finalisées.

Mme Rahou souhaite une précision sur le contrat standard.

M. Valat précise que les termes de l'arrêté licence oblige l'université à une contractualisation avec tous les étudiants. Afin de répondre à cette obligation, un contrat standard sera généré pour les étudiants ne nécessitant pas d'accompagnement particulier.

Il rappelle que le contrat pédagogique de réussite à une portée pédagogique et non juridique.

Les objectifs personnels et professionnels indiqués dans la plateforme sont imposés par l'arrêté licence ; Les formulations de ces objectifs pourront toutefois évoluer après le bilan de la mise en place de cette application.

L'objectif personnel vise à valoriser le choix de l'étudiant ; l'objectif professionnel permet quant à lui la mise en œuvre de dispositif d'accompagnement par la DOSIP.

Mme Le Bellego demande que les délégués étudiants de chaque UFR soient mentionnés dans la rubrique contact afin de faciliter leur identification par les étudiants.

M. Souday répond que ce contact sera ajouté à ceux déjà présents.

M. Fréret demande si le développement d'une application sur smartphone est envisagé.

M. Souday rappelle le caractère en responsive design de la page qui offre une lecture sur les différents supports (ordinateur, tablette, smartphone) et répond à tous les usages.

Mme Duféal demande si l'utilisation d'un fil de discussion répond à la réglementation RGPD. Elle se dit inquiète du temps accordé par les directeurs des études à répondre aux sollicitations liées au fil de discussion.

M. Souday précise que cette application a été développée en collaboration avec le délégué à la protection des données de l'université. Les directeurs des études informés par notification sur leur boîte mail de nouveaux messages, devront se connecter sur le site pour accéder au fil de discussion.

En réponse au principe de la RGPD, ce fil de discussion permet une centralisation et une sécurisation des données personnelles au sein de l'application.

M. Arcelin pense que le fil de discussion va démultiplier le nombre de messages.

Mme Rachmuhl partage cette inquiétude compte tenu des effectifs étudiants en remédiation en LEA (300-400 étudiants).

M. Valat rappelle que le directeur des études, référent de la formation, sera entouré d'une équipe pour l'assister dans sa mission. Le directeur des études devra gérer les parcours adaptés, l'aménagement des études sera géré par l'équipe pédagogique.

M. Souday ajoute que cette fonctionnalité permettra un meilleur suivi du contrat de l'étudiant par les gestionnaires administratifs.

M. Ballesta rappelle qu'en LEA, la direction des études sera partagée entre cinq personnes. Le principe de direction des études perd son sens si l'on établit un directeur des études par discipline.

M. Damome souligne que pour la majorité des étudiants, un contrat standard sera établi.

M. Hauquin signale que l'objectif principal du contrat pédagogique de réussite est l'amélioration du suivi des étudiants.

Mme Rachmuhl demande quelle est la personne référente pour tout développement de l'application. Elle s'inquiète de la perte du contact humain avec les étudiants.

M. Valat précise qu'une évolution interviendra pour améliorer les usages en cours d'année universitaire.

Mme Le Bellego pense que les étudiants sont également à la recherche d'un contact direct avec les enseignants.

Mme Duféal souligne l'importance pour les étudiants d'identifier le bureau du directeur des études et ses permanences de réception.

M. Valat répond que la formalisation du processus par une rencontre est obligatoire. Le fil de discussion ne sera qu'un préambule à une rencontre entre le directeur des études et l'étudiant.

Mme Faivre se félicite de cette application qui permettra aux étudiants une meilleure identification de leurs interlocuteurs.

## **V/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Ballesta propose que le bureau de la CFVU s'interroge sur l'organisation de la session 2 dont la mise en œuvre pose beaucoup de difficultés : nombre importants d'épreuves sur un calendrier de plus en plus restreint, multitudes d'épreuves à effectifs réduits (moins de 10 étudiants), ...

Mme Le Bellego souhaite informer la CFVU d'un manque d'étudiants-aidants pour les étudiants en situation de handicap lors des évaluations de contrôle continu.

M. Ballesta signale la mise en place d'un groupe de travail entre le Pôle Handicap et l'UFR Langues pour améliorer la prise en charge des étudiants en situation de handicap. Il évoque un problème de rémunération qui pénalise le recrutement d'aidants.

M. Valat ajoute que dans le cadre des évaluations en contrôle terminal, des secrétaires d'examen sont recrutés par le Pôle Handicap.

Mme Duféal s'interroge, après lecture de l'accord-cadre passé entre le CROUS et l'UBM, de la mention d'annexes (page 5) absentes sur le site institutionnel. Elle souhaiterait également des précisions sur le déploiement et le développement de la carte Izly vers un usage multi-services au-delà des fonctionnalités existantes.

Mme Faivre signale l'absence d'annexes à l'accord-cadre lors de sa présentation en CA.

M. Fréret propose de relayer ces questions auprès du CA du CROUS en sa qualité de Vice-Président étudiant au sein de cette instance.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H15.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET